

Rabat, le 08 janvier 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/01/2024**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la société Procimar a déclaré avoir reçu, le 26 décembre 2023, un apport de 935 900 actions Ciments du Maroc, de la part de la société Heidelberg Materials Italia Cementi S.p.A, franchissant directement à la hausse les seuils de participation de 5% et 10% dans le capital de Ciments du Maroc.

Suite à cette opération, la société Procimar déclare détenir 1 443 646 actions Ciments du Maroc, soit 10% du capital de ladite société.

Dans les six mois qui suivent le franchissement des seuils précités, la société Procimar envisage d'arrêter ses achats sur la valeur Ciments du Maroc.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma